

Pour des lacs « eau » petits soins !

Suivez nos chroniques sur la santé des lacs les jeudis dans le Nouvelliste, du 2 avril au 28 mai.

Chaque goutte compte !

Un bassin versant est l'ensemble du territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents. Comparable à un entonnoir, toute l'eau se dirige vers un même plan d'eau. Les limites sont naturelles, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas déterminées par les humains ni les cartes routières ou les décisions administratives. Chaque cours d'eau, chaque lac, chaque milieu humide possède son propre bassin versant qui peut faire partie intégrante d'un autre bassin versant plus important, le tout représente le bassin hydrographique.



Chacun est responsable de l'environnement, il devient indispensable de gérer l'eau de manière collective. Il ne faut plus raisonner de manière individuelle mais se concerter. Même les personnes ne résidant pas à proximité de plans d'eau doivent contribuer et préserver l'eau pour la santé des lacs, des rivières et la santé humaine.

Agriculture et foresterie

L'épandage d'engrais et de pesticides peut polluer et contaminer les eaux. La déforestation favorise l'apport de sédiments et d'éléments nutritifs et accélère le vieillissement des lacs.

Tourisme et villégiature

Certaines activités nautiques, l'utilisation intensive de fertilisants pour le golf, les aménagements artificiels des rives, l'utilisation de produits phosphatés, les installations septiques déficientes ou non conformes, toutes ces pratiques nuisent à la qualité de l'eau.

Industries

Rejets de substances toxiques et d'eaux usées insuffisamment traitées. Le transport motorisé rejette des particules toxiques dans l'air qui retomberont lors des précipitations.

Résidences

Rejets d'eaux usées, de produits phosphatés. Utilisation de pesticides et d'engrais domestiques, artificialisation des bandes riveraines. L'urbanisation peut détériorer la santé des cours d'eau.

Les riverains vivant au bord des plans d'eau ne sont pas les seuls responsables des problèmes des lacs. TOUTES les activités humaines (résidentielles, agricoles, forestières...) se développant dans le bassin versant, ont des conséquences sur la qualité de l'eau. Qu'il s'agisse de l'assèchement d'un milieu humide pour la construction d'une route, d'une coupe forestière pour bâtir un complexe résidentiel, de la modification des cours d'eau, ou de la suppression de la bande riveraine sur un ruisseau, chaque action sur l'aménagement du territoire a des répercussions sur l'écoulement naturel des eaux, donc sur la qualité de l'eau.

Organismes de bassin versant de la Mauricie :

AGIR Maskinongé www.agirmaskinonge.com

BVSM www.bvsm.ca

CAPSA www.capsa-org.com

OBVRL www.obvrl.ca

SAMBBA www.sambba.qc.ca



Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec

